

## COMMUNE DE VALDOIE

\*\*\*\*\*

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUILLET 2014

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL DE SEANCE (COMPTE-RENDU)

\*\*\*

#### **Etaient présents :**

M. Alain MOUREAUX, M. Christian RIBREAU, Mme Aurélie BAZIN, Mme Corinne COUDEREAU,  
Hervé LACOUR, Mme Paola ARRAGON,

#### **Maire-Adjoints.**

Mme Jacqueline BERGAMI, Mme Danièle SAILLEY, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY,  
M. Ludovic PESSAROSSI, Mme Maryse BROCARD, M. Romuald ROICOMTE, Mme Stéphanie HANSART,  
Mme Natacha LEVRATTO,

M. Roger GAGEA, M. Olivier DOMON,  
Mme Ludivine TRINCKLIN,

#### **Etaient excusés et avaient donné procuration :**

Mme Sylvie ZIEGLER à M. Michel ZUMKELLER  
M. Stéphane RICHE à M. Alain MOUREAUX  
M. Claude GETE à M. Michel FERRANDON  
Mme Marie-Claude MARTIN à Mme Danièle SAILLEY  
M. Mohamed BERKOUN à Mme Jacqueline BERGAMI  
M. Norbert TISSIER à M. Romuald ROICOMTE  
Mme Sabrina PATELLI à M. Christian RIBREAU  
Mme Josselyne CHOUQUET (**arrivée à 20h00**)  
M. Antoine HILD à Mme Ludivine TRINCKLIN

#### **Etait absente :**

Mme Marie-Pierre SOUKAINI

#### **Etaient conviés :**

M. Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services)  
M. Thierry SUREDA (Responsable Services Administratif)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Madame Aurélie BAZIN**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

## **1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014**

Monsieur le Député Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.

Monsieur Olivier DOMON demande, suite à la remarque liée au procès-verbal de la séance antérieure, si l'opposition devra systématiquement faire parvenir par écrit ses interventions à reprendre dans le PV ou si cette remarque ne vaut que pour la séance en question ?

Monsieur le Député Maire lui répond qu'il appartient aux membres du groupe d'opposition de choisir de transmettre ou non les déclarations qu'ils voudront voir reprises dans le PV.

**Vote : procès-verbal adopté à l'unanimité.**

## **2) INFORMATIONS DIVERSES**

**Etat civil** : Monsieur le Député Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis le 21 juin 2014.

## **3) DELEGATIONS : COMPTE RENDU**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :**

⇒ Après la consultation engagée le 25 avril 2014 relative à la fourniture de repas de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs et du service multi accueil – petite enfance pour l'année 2014-2015 et l'année 2015-2016, et après examen des soumissions, **décidé** que la société « LE CONVIVIAL » 2 rue CARNOT, 90300 VALDOIE, est retenue pour l'année 2014-2015 et pour l'année 2015-2016.

Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et s'achèvera le 31 août 2016.

Le prix de chaque repas est fixé à :

	<b>Option 1 (Menu courant)</b>	<b>Option 2 (avec un plat bio)</b>	<b>Option 3 (Menu tout bio)</b>
Petite enfance	3,25 €HT soit 3,43 €TTC	3,35 €HT soit 3,53 €TTC	4,80 €HT soit 5,06 €TTC
Maternelles	3,31 €HT soit 3,49 €TTC	3,48 €HT soit 3,67 €TTC	4,94 €HT soit 5,21 €TTC
Elémentaires	3,35 €HT soit 3,53 €TTC	3,50 €HT soit 3,69 €TTC	5,03 €HT soit 5,31 €TTC
Adultes	3,42 €HT soit 3,61 €TTC	3,55 €HT soit 3,75 €TTC	5,10 €HT soit 5,38 €TTC

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

## **4) INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur le Député Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2014, le Conseil a fixé le montant de l'indemnité perçue mensuellement par le maire et les maires adjoints.

Selon le tableau récapitulatif présenté, le montant de l'indemnité mensuelle à percevoir par les conseillers municipaux délégués pourrait être fixé à 4 % de l'indice brut 1015 soit une indemnité mensuelle de **152,05 €**

Monsieur Roger GAGEA demande de quelles délégations ces conseillers pourraient-ils être investis ?

Monsieur le Député-Maire répond que cela n'est pas encore déterminé.

**Vote : proposition adoptée à l'unanimité**

## **5) GESTION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE/PARTENARIAT AVEC LE SIAGEP**

Le SIAGEP a proposé de centraliser les informations relatives aux travaux éligibles à ces certificats de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH Cumac) soient atteints en vue de négocier la cession de ces certificats.

Monsieur le Député-Maire fait valoir tout l'intérêt de ce dispositif, et propose de conventionner en ce sens avec le SIAGEP.

Madame Ludivine TRINCKLIN en tant que déléguée au syndicat, expose que le SIAGEP se propose également de réaliser pour le compte des communes les diagnostics énergétiques rendus obligatoires par la loi.

Monsieur Roger GAGEA s'interroge sur la répartition entre les communes membres des subventions ainsi obtenues ?

Monsieur Romuald ROICOMTE, également délégué au syndicat, répond que plus la commune aura généré d'économies d'énergie plus la subvention sera élevée.

Monsieur le Député-Maire rappelle que le SIAGEP fait bénéficier les communes de subventions importantes dans le domaine de l'énergie.

Monsieur Olivier DOMON comprend que la mutualisation permettra d'obtenir des subventions plus importantes.

**Vote : proposition adoptée à l'unanimité**

## **6) MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE/RENTREE 2014**

Monsieur Hervé LACOUR informe le Conseil que, par décision de l'académie de Besançon, le groupe scolaire Chenier/Kieffel fera l'objet d'une fermeture de classe.

Monsieur le Député-Maire précise que cette fermeture est due à une diminution sensible des effectifs inscrits pour cette rentrée.

Madame Jacqueline BERGAMI demande si l'on sait de quelle classe il s'agira ?

Monsieur le Député-Maire répond que les enseignants gèreront en fonction des effectifs de chaque classe de niveau.

**Vote : le conseil municipal prend acte, à l'unanimité de cette fermeture de classe.**

## **7) CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE VON ROLL France SA ETABLISSEMENT SAMICA**

### **Arrivée de Madame Jocelyne CHOUQUET à 20H00.**

Monsieur le Député-Maire explique au Conseil Municipal que cette Société se voit dans l'obligation d'effectuer des travaux importants liés aux prélèvements d'eau dans la rivière Savoureuse et notamment une modification du barrage.

Monsieur Thierry SUREDA présente sur le plan cadastral les parcelles communales qu'il conviendrait alors de céder à la Société VON ROLL, pour lui permettre d'assurer ces travaux et de se mettre en conformité par rapport aux objectifs fixés par la loi.

Compte tenu du contexte économique, et des pertes d'emplois que présenterait un arrêt de l'activité de cette société, ainsi que du peu de valeur des parcelles concernées, Monsieur le Député-Maire propose que cette cession soit consentie à titre gracieux.

Monsieur Roger GAGEA demande que soit précisé l'objet ou l'utilisation précise de ces terrains.

Monsieur le Député-Maire répond que c'est pour leurs installations et notamment le barrage.

Monsieur Roger GAGEA propose que la commune conserve une bande de terrain autour du bâtiment en copropriété.

Monsieur le Député-Maire indique que ce n'est pas l'intérêt de la commune de se montrer trop restrictive avec cette Société.

Monsieur Olivier DOMON observe que les travaux à réaliser sont importants.

Monsieur le Député-Maire indique que la Société VON ROLL procède également à l'acquisition de certaines parcelles appartenant à des privés.

Monsieur Olivier DOMON demande ce qui justifie la gratuité de la cession.

Monsieur le Député-Maire rappelle que 35 emplois sur la commune sont concernés, et que le montant estimé par les domaines s'élève à 8 300 €

Monsieur Olivier DOMON estime que cette cession confèrera de fait la gestion de l'eau de la rivière à la Société VON ROLL et cela le gêne.

Monsieur le Député-Maire estime que cette Société doit demeurer sur la commune car elle a besoin d'eau de cette qualité et qu'il fera tout pour la conserver ici.

Madame Jacqueline BERGAMI rappelle que cette Société, implantée depuis longtemps sur le territoire de la commune s'est toujours extrêmement bien comportée.

### **Vote : proposition adopté par :**

**24 voix pour**

**4 abstentions**

## **8) RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE PETANQUE/ COMMUNE –VALDOIE PETANQUE 90**

Madame Paola ARRAGON rappelle que la convention actuelle relative aux terrains de pétanque arrive à échéance le 30 septembre 2014 et qu'il conviendrait donc de la renouveler.

Les objectifs poursuivis par l'association répondant en tous points aux attentes de la commune, Madame Paola ARRAGON demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des terrains pour une durée de 4 ans.

**Vote : proposition adoptée à l'unanimité.**

## **9) VERSEMENT DES PRESTATIONS CAF/MULTI ACCUEIL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS**

Madame Aurélie BAZIN explique que les prestations de la CAF, liées au « Multi Accueil Petite Enfance » ne seront versées que pour partie en **2014**, 30 % de la PSU et la totalité des prestations liées au CEJ ne seront versées qu'en **2015**.

Par ailleurs la commune a perçu en 2014 des prestations liées à la « Crèche Familiale » et à la « Halte-Garderie » pour un montant de 113 000 €, du fait du même décalage annuel. L'actuel « Multi Accueil » étant la continuité de ces anciennes structures, et afin d'assurer l'équilibre budgétaire, Madame Aurélie BAZIN propose donc, d'attribuer à titre exceptionnel, pour ce premier exercice, une subvention complémentaire de 113 000 € au Centre Communal d'Action Social.

Monsieur Roger GAGEA indique qu'il s'agit en fait de difficultés de trésorerie et que le CCAS n'a qu'à souscrire une ligne de trésorerie pour faire face à ces difficultés.

Monsieur le Député-Maire rappelle que le CCAS a déjà souscrit une ligne de trésorerie car aucune recette CAF n'a pu être perçue depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour le « Multi-Accueil ».

Monsieur Jean TOURNIE explique que ces difficultés se renouveleront chaque année, puisque les sommes dues au titre de l'exercice précédent seront utilisées pour rembourser la ligne de trésorerie.

Monsieur Olivier DOMON se déclare 'heurté' par cette subvention et que la solution de financement par ligne de trésorerie sera moins onéreuse que cette subvention exceptionnelle.

**Vote : proposition adoptée par :**

**24 voix pour**  
**2 voix contre**  
**2 abstentions**

## **10) DECISION MODIFICATIVES N° 2**

Monsieur le Député-Maire présente au Conseil Municipal les éléments essentiels de cette décision modificative n° 2 du budget de la ville.

En fonctionnement cette DM2 reprend bien sur la subvention supplémentaire de 113 000 € au CCAS, la recette non attendue de la CAF à hauteur de 60 000 €, une diminution des dépenses imprévues qui permet de financer notamment le fond de concours au SIAGEP.

En investissement, le coût final en diminution des travaux de mise en souterrain des réseaux Rue PASTEUR permet de financer différents travaux de voirie notamment.

Monsieur Roger GAGEA s'étonne du montant de la recette liée aux emplois aidés.

Monsieur le Député-Maire indique qu'en décembre dernier, chaque contrat aidé souscrit a pu bénéficier d'une prise en charge de l'Etat à hauteur de 90 %.

**Vote : proposition adoptée par :**

**24 voix pour**

**4 abstentions**

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Olivier DOMON demande ce qu'il en est des travaux que la commune devait effectuer sur les rivières ?

Monsieur le Député-Maire répond que cette compétence devrait être très prochainement transférée à l'échelon intercommunal, les communautés de communes ou d'agglomération devenant responsables de la politique de l'eau.

Monsieur Roger GAGEA demande quelle suite sera réservée à la pétition signée par 54 riverains quant aux travaux sur l'avenue de TURENNE.

Monsieur le Député-Maire indique que les pétitionnaires recevront très prochainement une réponse.

Monsieur Roger GAGEA estime donc que l'on ne tient pas compte de l'avis des utilisateurs de ce prochain aménagement.

Monsieur le Député-Maire estime que la sécurité des piétons et des véhicules sera très nettement améliorée par ces travaux et qu'il faut donc attendre qu'ils soient réalisés avant de juger. Il rappelle également que la sécurité des enfants se rendant à l'école du Monceau était plus que médiocre et qu'il fallait faire quelque chose en ce sens.

Madame Stéphanie HANSART indique que la totalité des habitants du 48 rue de TURENNE vont jusqu'au rond-point pour faire demi-tour.

Monsieur Olivier DOMON estime qu'il est dommage que ce projet n'ait été présenté que récemment en commission, ceci rendant toute modification impossible. Il indique par ailleurs que l'ensemble des pétitionnaires se déclarent opposés à la suppression du passage des piétons en 2 temps (îlot central).

Monsieur Roger GAGEA interroge Monsieur le Député-Maire sur les travaux attendus de la rue Marie-Thérèse.

Monsieur le Député-Maire indique que ces travaux seront bien programmés pour 2015.

Monsieur Roger GAGEA demande où en sont les contacts avec OPTYMO ?

Monsieur le Député-Maire répond qu'il a reçu ce jour même, le nouveau président et les principaux responsables. Les stations de vélo libre-service devraient être installées rapidement et la possibilité de recréer un effacement pour les bus devant la mairie serait examinée également.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 20h40**

Le Secrétaire de séance,

Aurélie BAZIN.

Le Député-Maire,

Michel ZUMKELLER.

\*\*\*